

Conditions générales de location de camionnettes – Selected Services

1. Identification du loueur

Selected Services SRL

Rue Jules Destrée 78, 1030 Schaerbeek, Belgique

TVA : **1024.411.159**

Tél. : +32 471 82 78 61 | +32 495 77 77 95

E-mail : info@selectedservices.be

2. Objet

Le Loueur met à disposition un véhicule utilitaire (« le Véhicule ») en bon état de fonctionnement.

La location confère un droit d'usage temporaire, strictement personnel, sans transfert de propriété.

3. Réservation – modification – annulation

Toute réservation est confirmée par e-mail ou SMS.

- Annulation gratuite jusqu'à **2 jours calendaires avant à 12h00**
- Passé ce délai : **50 € TTC de frais**
- Non-présentation = facturation automatique

Exemple :

Départ vendredi → annulation gratuite jusqu'au mercredi 12h00

En cas de restitution anticipée, la totalité de la période réservée reste due.

4. Durée de location

- Demi-journée : maximum 4 **heures**
- Au-delà → facturation journée complète
- Durée maximale : **30 jours**

Toute prolongation :

- doit être demandée minimum 24h avant
- doit être validée par le Loueur

À défaut → facturation d'**un jour par jour entamé**

5. Prix – kilomètres – caution

Tarification

Jour s	KM gratuits	8 m³ (Opel)	11 m³ (Ford)
1/2	100 km	50 €	60 €
1	150 km	75 €	90 €
2	300 km	150 €	180 €
3	450 km	200 €	240 €
4	600 km	250 €	300 €
5	750 km	267 €	320 €
6	900 km	300 €	360 €
7	1050 km	333 €	400 €
10	1500 km	450 €	540 €
15	2250 km	617 €	740 €
20	3000 km	783 €	940 €
30	4500 km	1750 €	2100 €

Tarification dégressive automatique appliquée.

- 150 km inclus / jour

- 100 km pour 1/2 journée
- km supplémentaire : **0,28 € TVAC / km**

Caution

Un dépôt de garantie de **500 €** est exigé.

Le Loueur peut retenir :

- dommages
- carburant
- frais
- kilomètres supplémentaires

Restitution sous **5 jours ouvrables**

6. Remise – état des lieux – restitution

Un état des lieux contradictoire est réalisé avec photos.

Le véhicule est fourni avec le plein et doit être restitué avec le plein.

À défaut :

- carburant facturé
- retenue sur caution

Le Locataire restitue :

- clés
- documents
- accessoires
- véhicule dans son état initial
- au lieu de départ

Responsabilité maintenue jusqu'au contrôle final.

7. Utilisation du véhicule

Le Locataire s'engage à utiliser le véhicule correctement et conformément à la loi.

Sont interdits :

- conduite sous alcool ou stupéfiants
- surcharge
- sous-location
- transport dangereux
- modification du véhicule

Le Locataire doit :

- vérifier les niveaux (huile, eau, AdBlue)
 - demander autorisation avant toute réparation
-

8. Infractions – carburant

Le Locataire est responsable de :

- amendes
- péages
- infractions

Frais administratifs : **36 € TTC / dossier**

Erreur carburant ou AdBlue :

→ frais intégralement à charge du Locataire

9. Pannes – assistance

Le Loueur doit être informé immédiatement.

Dépannage sans accord :

→ non remboursé (sauf urgence)

Pneus :

→ en cas de crevaison, le Locataire doit utiliser la roue de secours

→ à défaut, le remplacement pneu/jante sera facturé.

10. Assurance – dommages – limites

Le véhicule est assuré en responsabilité civile (tiers uniquement).

Couvert par franchise :

- carrosserie
- jantes
- pneus
- rétroviseurs

Non couverts (à charge totale du locataire) :

- vitres
 - pare-brise
 - châssis
 - mécanique
 - toit
 - chargement
 - faute grave
 - usage non conforme
 - erreur carburant
 - vol
 - sinistre total
-

11. Sinistre total

En cas de sinistre total ou irréparable :

Le Locataire doit indemniser :

- la valeur du véhicule
- les frais annexes

La franchise ne s'applique pas.

12. Immobilisation – perte d'exploitation

Le Locataire doit indemniser :

- perte de jouissance
- perte d'exploitation
- réservations perdues

Calcul :

→ tarif journalier moyen × durée d'immobilisation

13. Vol – non restitution

 Aucune assurance vol

Le Locataire est responsable à 100 %.

Il doit payer :

- valeur du véhicule
- pertes financières

- frais administratifs

Obligations :

- plainte immédiate
 - transmission PV
 - restitution des clés
-

14. Paiement

Paielement immédiat.

Retard :

- intérêts légaux
 - indemnités
-

15. Clause de récupération du véhicule

Le Loueur peut récupérer le véhicule à tout moment en cas de :

- risque
- non-respect du contrat
- défaut de paiement

Aux frais du Locataire.

16. Force majeure

Le Loueur n'est pas responsable en cas de :

- panne imprévisible
- événement externe

17. Communications

Les communications par :

- e-mail
- SMS

ont valeur légale.

18. Protection des données (RGPD)

Les données sont utilisées pour :

- gestion du contrat
- sécurité
- prévention fraude

Le véhicule est géolocalisé.

Droits :

- accès
- modification
- suppression

Contact : info@selectedservices.be

19. Droit applicable – juridiction

Droit belge applicable.

- Professionnels → tribunaux du siège du Loueur
- Consommateurs → tribunal compétent